

ÊTES-VOUS À JOUR?

L'ASSURANCE HABITATION



ASSURANCE HABITATION → PARCOUREZ IBC.CA



Pourquoi est-il *important* de vérifier si j'ai suffisamment d'assurance?

Votre maison est votre bien le plus précieux. Avec la prolifération des phénomènes météorologiques violents, il est plus crucial que jamais de vous assurer que votre maison soit bien protégée. Si votre maison est endommagée ou détruite, il est très important qu'elle soit assurée à sa juste valeur de remplacement.

Vos biens sont touchés. La plupart des polices de propriétaires occupants couvrent le contenu jusqu'à un pourcentage précis de la valeur assurée totale de la maison. Si votre maison n'est pas proprement assurée, il est possible que vous n'ayez pas suffisamment d'assurance pour couvrir son contenu advenant des dommages importants.

Vous avez une obligation contractuelle.

En vertu de votre contrat d'assurance, il vous incombe de déclarer à votre professionnel de l'assurance tout changement apporté à votre propriété, notamment les rénovations ou ajouts. Si vous exploitez une entreprise à domicile (une garderie, par exemple), veuillez le signaler à votre représentant d'assurance. En outre, si votre compagnie d'assurance possède une description exacte et à jour de votre maison, cela peut accélérer le processus de règlement des sinistres.

En tant que propriétaire de votre habitation, il vous incombe d'assurer votre maison selon ce qu'il en coûterait pour la rebâtir, advenant sa destruction ou d'importants dommages.



Des questions au sujet de l'assurance?

Appelez-nous.

Bureau d'assurance du Canada
Sans frais : 1 844 227-5422

ibc.ca

- @InsuranceBureau
- facebook.com/insurancebureau
- youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2017 Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à votre situation, obtenez des conseils d'un professionnel compétent.



Quelle est la différence entre la valeur à neuf et la valeur de revente?

La valeur à neuf est le coût de reconstruction de votre maison si elle était détruite. Cela comprend le coût et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, les matériaux de construction, le déblaiement du site, les frais supplémentaires occasionnés par un code du bâtiment plus strict, les permis de construction, etc. Les rénovations et améliorations apportées à la maison peuvent aussi avoir des répercussions sur le coût de remplacement final.

D'un autre côté, **la valeur de revente, ou valeur marchande**, se fonde sur certains facteurs qui n'ont pas de corrélation directe avec la valeur à neuf (autrement dit, le coût de reconstruction de votre maison). Parmi les facteurs pertinents, mentionnons l'emplacement de la maison, la valeur du terrain et le prix des autres maisons du quartier.

Pourquoi la valeur à neuf est-elle plus élevée que le montant que j'ai payé pour acheter ma maison?

La valeur à neuf peut excéder le montant que vous avez payé pour votre maison pour un certain nombre de raisons :

- La reconstruction de votre maison peut devoir se conformer à un nouveau code du bâtiment plus strict.
- Le coût de la démolition et de la préparation du terrain pour rebâtir est pris en compte dans le coût de remplacement.
- Le coût actuel des matériaux de qualité semblable peut avoir augmenté depuis la construction de votre maison.
- Un entrepreneur qui construit juste une maison ne bénéficiera pas des mêmes économies d'échelle que lorsqu'il construit de nombreuses maisons dans un même lotissement.
- À la suite d'une catastrophe comme un incendie de forêt, la main-d'œuvre et les matériaux de construction peuvent se faire rares, si bien que les coûts de construction augmentent.



Que puis-je faire pour m'assurer que j'aie suffisamment d'assurance?

Connaissez votre maison

Soyez prêt à fournir à votre représentant d'assurance suffisamment de détails sur votre maison pour qu'on puisse calculer le coût de remplacement approprié.

1. Année de construction	
2. Superficie totale en pieds carrés (surface finie ou habitable, sous-sol non compris)	
3. Utilisation (maison unifamiliale ou multifamiliale)	
4. Style (par exemple, bungalow ou à demi-niveaux)	
5. Nombre d'étages (par ex., 1, 2)	
6. Genre de fondation (par ex., béton coulé ou vide sanitaire)	
7. Sous-sol fini (y compris le pourcentage qui est fini)	
8. Finition des murs extérieurs (par ex., bardage en vinyle, crépi)	
9. Types de matériaux pour les planchers (par ex., bois franc), les plafonds (par ex., cloison sèche) et les murs (par ex. papier peint)	
10. Types de revêtements de toiture (par ex. bardeaux d'asphalte)	
11. Nombre de cuisines et qualité de la finition (par ex. comptoir en granite)	
12. Nombre de salles de bains	
13. Garage ou abri d'auto et taille (par ex. pour 1 automobile, 2 automobiles) ou autres structures attachées à la maison (par ex. passage recouvert)	
14. Hauteur des murs intérieurs	
15. Accès unique (par ex. île, région nordique éloignée)	

Chaque fois que vous améliorez la valeur de votre maison, à l'aide de rénovations ou à l'achat de biens dispendieux, tels que des systèmes électroniques sophistiqués, veuillez en informer votre représentant d'assurance.

Une liste détaillée de vos biens et de leur valeur vous permettra et permettra à votre représentant d'assurance de savoir si vous avez une assurance adéquate. Advenant un sinistre, l'inventaire de votre maison vous aidera à obtenir une indemnisation appropriée.

Rendez-vous sur www.ibc.ca pour une liste de vérification complète de votre maison.